



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conseil communautaire du 31 janvier 2017



CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Vote du BP 2017 le 28 mars 2017 avec reprise anticipé du résultat 2016

Orientations budgétaires 2017

- Stabilité des taux de fiscalité par rapport à 2016 sans changement depuis 2010 (hors lissage)
- Amélioration de l'offre de transports (restructuration du réseau, aménagements de voirie, dépôts de bus, parkings de rabattement)
- Recours à l'emprunt limité aux investissements liés au développement économique générateurs de ressources futures

INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2017

Réduction des dotations (-1,5 M€)

- Contribution de VGP à la réduction des déficits : - 0,8 M€ estimés
- Réduction des compensations fiscales ex-TP: -0,7 M€ estimés

Hausse de la péréquation horizontale pénalisant les communes

- Stabilité du montant du prélèvement national à 1 Md€, mais croissance du prélèvement estimée à +20 % en raison du regroupement des EPCI en Province (baisse de 39 % du nombre d'EPCI en France entre 2016 et 2017).
- Le FPIC (VGP+19 communes) devrait passer de 14,4 M€ à 17,2 M€
- La part VGP prévue de 8 M€, en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2016 du fait de la fin de la prise en charge dérogatoire de 50 % du FPIC (voir slide suivant)

Revalorisation forfaitaire des bases limitée : +0,4 %, soit +0,3 M€

Les députés ont décidé de retenir le dernier taux d'inflation constaté.

SIMULATION DU FPIC 2017 (DONNÉES INDICATIVES)

								Pour mémoire		
en euros	Potentiel financier / hab 2016	Population DGF 2016	Potentiel financier 2016 : potentiel fiscal / hab x population DGF	Part dans le potentiel financier total des 19 communes	Répartition FPIC 2017	FSRIF 2016	Exonération FPIC pour FSRIF payée par VGP	Répartition finale FPIC 2017 droit commun	FPIC 2016 répartition droit commun	FPIC 2016 répartition dérogatoire (appliquée)
VGP			Part VGP : CIF 2017 en %	27,00%	4 657 810		3 309 158	7 966 967	5 320 868	9 848 413
Total communes			Part communes	73,00%	12 593 337		-3 309 158	9 284 180	9 055 088	4 527 543
Bailly	1 527,01	4 066	6 208 823	1,47%	185 404	-54 579	-54 579	130 825	178 674	89 337
Bièvres	2 187,57	4 598	10 058 447	2,39%	300 359	-396 585	-300 359	0	0	0
Bois d'Arcy	1 281,66	14 360	18 404 638	4,36%	549 587			549 587	529 642	264 821
Bougival	1 361,14	8 918	12 138 647	2,88%	362 476			362 476	349 322	174 661
Buc	2 258,12	5 816	13 133 226	3,11%	392 176	-522 255	-392 176	0	0	0
Châteaufort	1 621,03	1 458	2 363 462	0,56%	70 576	-60 166	-60 166	10 410	35 363	17 682
Fontenay-le-Fleury	1 208,95	13 298	16 076 617	3,81%	480 069			480 069	462 646	231 323
Jouy-en-Josas	1 326,29	8 546	11 334 474	2,69%	338 463			338 463	326 178	163 089
La Celle St-Cloud	1 360,84	21 833	29 711 220	7,05%	887 217			887 217	855 015	427 507
Le Chesnay	1 444,06	29 632	42 790 386	10,15%	1 277 779			1 277 779	1 231 404	615 702
Les Loges-en-Josas	1 678,69	1 583	2 657 366	0,63%	79 353	-70 608	-70 608	8 745	16 142	8 071
Noisy-le-Roi	1 254,97	8 003	10 043 525	2,38%	299 913			299 913	289 028	144 514
Rennemoulin	1 159,28	117	135 636	0,03%	4 050			4 050	3 903	1 951
Rocquencourt	1 752,36	3 341	5 854 635	1,39%	174 827	-179 675	-174 827	0	19 860	9 930
Saint Cyr-l'Ecole	1 046,29	18 782	19 651 419	4,66%	586 818			586 818	565 523	282 761
Toussus-le-Noble	1 663,03	1 187	1 974 017	0,47%	58 947	-28 036	-28 036	30 911	32 150	16 075
Vélizy-Villacoublay	3 496,96	21 340	74 625 126	17,70%	2 228 407	-5 236 961	-2 228 407	0	0	0
Versailles	1 395,19	88 647	123 679 408	29,33%	3 693 234			3 693 234	3 559 189	1 779 594
Viroflay	1 290,53	16 184	20 885 938	4,95%	623 682			623 682	601 049	300 525
TOTAL DES 19		271 709	421 727 007	100,00%	12 593 337	-5 177 424	-3 309 158	9 284 180	9 055 088	4 527 543
VGP					4 657 810		3 309 158	7 966 967	5 320 868	9 848 413
TOTAL FPIC					17 251 147			17 251 147	14 375 956	14 375 956

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2017 EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises (hors lissage)

- Taux inchangés depuis 2010 (hors lissage)
- Poursuite du lissage des taux de TEOM sur 4 des 19 communes (15 communes déjà à 5,39 %)
- Dernière année de lissage sur la TEOM pour les communes de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud.
- Lissage jusqu'en 2021 des taux de la CFE sur 16 des 19 communes (Bougival, Châteaufort, La Celle St-Cloud sont déjà à 18,86 %) et en 2023 du taux de TEOM du Chesnay.

Prévision de croissance des recettes de fonctionnement : +4 M€ résultant :

d'une croissance forte de la fiscalité économique : +5,4 M€ / BP 2016

- Hausse de la CFE de 2,5 M€ / BP 2016 liée à l'augmentation du taux de CFE de Vélizy de 11 % en 2017 (fin du lissage sur la durée minimum) et à la croissance physique des bases estimée de +4,6 % sur Vélizy et de +1% hors Vélizy.
- Hausse de la CVAE de 2,8 M€/BP 2016 estimée par la DGFIP

de la réduction des dotations, des compensations et subventions : -1,7 M€

de la revalorisation forfaitaire des bases de TH et de TEOM : +0,3 M

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2017 EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de croissance des dépenses de fonctionnement : +3,2 M€

Hausse des reversements obligatoires : + 2,8 M€ / BP 2016 (FPIC, montant définitif de l'attribution de compensation de Vélizy)

Progression des charges de personnel : +190 k€ (+2% / BP 2016) sans création de poste compensée partiellement par une diminution des charges générales (-130 k€)

Evolution des autres charges de gestion et exceptionnelles : **+339 k€ liées à l'intégration de la nouvelle compétence des gares routières** (Lyautey à Versailles et Vélizy). Les charges transférées pour la compétence tourisme restent à évaluer (Jouy-en-Josas et Bougival uniquement) et seront intégrées en DM parallèlement à la révision de l'AC

Epargne brute/nette prévisionnelle de 4,2 M€ en croissance de 800 k€/ BP 2016 hors reprise du résultat de l'exercice 2016. Le BP 2017 reprendra le résultat 2016 de manière anticipé.



LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2017 EN INVESTISSEMENT

Un retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale : 1,7 M€

par le versement de fonds de concours d'investissement (montant estimatif)

Poursuite de la gestion pluriannuelle des investissements (AP/CP)

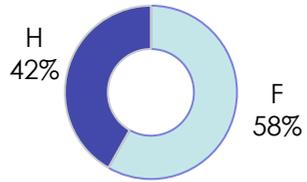
De nouvelles autorisations de programme seront soumises au vote du Conseil communautaire du 28 mars 2016 (construction des déchèteries, pistes cyclables) permettant la suppression de 1,8 M€ de crédits votés en 2016 et l'augmentation du résultat de l'exercice 2016. Les crédits seront réinscrits progressivement sur les exercices 2017 à 2019 en fonction de l'avancement des projets.

Un investissement continu dans le déploiement de la vidéoprotection (hors AP/CP) pour la sécurité des habitants

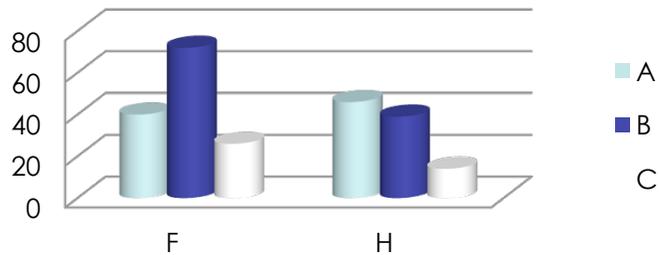
Une évolution maîtrisée de l'endettement

- Au 1^{er} janvier 2017, Versailles Grand Parc n'a pas de dette.
- Le recours à l'emprunt est limité au financement des investissements engagés dans le développement économique générateur de ressources futures, soit une limite de 2 M€ sur l'exercice 2017 (participation au capital de la SEM PAT Satory Ouest, acquisitions de terrains pour un projet économique).
- Un emprunt d'un montant inférieur à 1 M€ pourrait être inscrit au BP 2017 en fonction du résultat définitif 2016, mais sa mobilisation n'interviendra que très progressivement en fonction de l'avancement des projets.

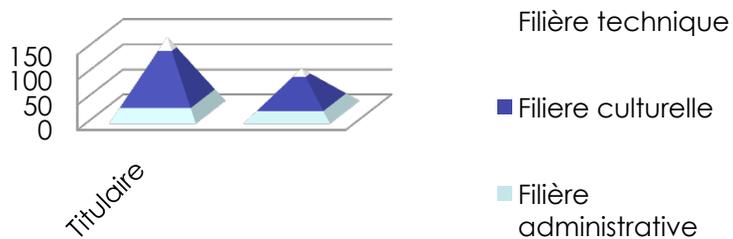
Répartition H/F



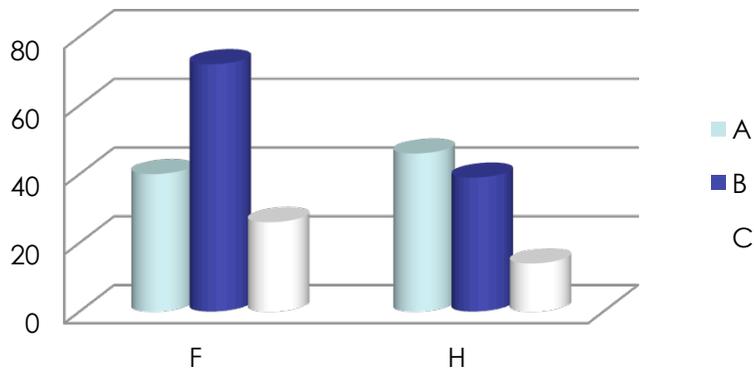
Répartition H/F par catégorie



Effectifs par statut et filière



Répartition H/F par catégorie



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Versailles Grand Parc dispose de 256 postes budgétaires.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	BP 2016	Prév. CA 2016	DOB 2017
Paye	9 541 000 €	9 358 000 €	9 731 820 €
Paye des artistes (GUSO)	52 000 €	36 000 €	52 000 €
Assurance, visites médicales	58 245 €	34 000 €	38 000 €
Mutualisation	958 755 €	1 149 000 €	986 180 €
Total du chapitre 012	10 610 000 €	10 577 000 €	10 808 000 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) se répartissent entre les agents payés par Versailles Grand Parc, les rémunérations des artistes (GUSO), l'assurance du personnel, les visites médicales et le remboursement aux communes des services mutualisés.



Eléments de rémunération	Montant 2016
Nouvelle bonification indiciaire	24 298.66 €
Traitement indiciaire brut	5 152 571.47 €
Indemnité résidence	151 651.56 €
Supplément familial	62 321.69 €
Régime indemnitaire	954 858.88 €
Heures supplémentaires	68 808.50 €
Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat	19 759.63 €
Autres indemnités	1 624.54 €
Autres (remb. transport, centre de loisirs, ...)	34 094.53 €
Vacations, jurys	121 529.99 €
Apprentis, stagiaires école	22 831.87 €
Cotisations patronales	2 734 536.70 €
Total	9 348 888.02 €

LES ELEMENTS SUR LA REMUNERATION

catégorie	Filière	Nombre heures supplémentaires	Montant 2016
A	Culturelle	312.33	15 650.47 €
B	Administrative	34.31	569.64 €
	Culturelle	426.55	29 415.83 €
	Technique	141.85	2 105.46 €
C	Administrative	401.80	5 449.83 €
	Culturelle	34.50	367.86 €
	Technique	875.39	15 249.41 €
Total		2 226.73	68 808.50 €

Catégorie	Rémunération nette (hors filière culturelle)
A	3 059.33 €
B	1 793.04 €
C	1 600.02 €
Moyenne pondérée	2 110.45 €

Avantages en nature	Nombre d'agents
Logement	1
Véhicule	0



LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

87% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 39h hebdomadaire, dont :

- 48% pour les femmes
- 39% pour les hommes

7% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 35h hebdomadaire, dont :

- 5% pour les femmes
- 2% pour les hommes

6% des agents bénéficient d'un temps partiel (80%, 90%)



FIN DE LA PRÉSENTATION DU DOB

Merci de votre attention